

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations

du conseil de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan

Date de convocation :  
15 novembre 2011

Séance du lundi 21 novembre 2011 à 20 heures 30

Nombre de  
délégués en  
exercice : 170

Le conseil de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Pontcharra au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Objet : Projet  
d'accueil  
individualisé au  
sein des structures  
d'accueil enfance-  
jeunesse (cf doc.  
Joint)

Présents: S. ALMODOVAR, C. ANGLADE, J. BALLAND- CAMBIER, P. BEGUERY, C. BICH, A. BLANC, B. BOESSO, G. BONNEFON, A. BOUVEROT-REYMOND, F. BROTTE, M. BRUNELLO, J. CARASSIO, D. CHARBONNEL, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-GERMAIN, R. COHARD, R. COLLIAT, A. DAVID, C. DAVOINE, S. DELAVIER, G. DIDOT, J. DUBUS, C. DURET, H. FANET, G. FASTIER, L. FERRADOU, G. FERRAGATTI, E. FORTIER, MT. FRABONI, R. GAUTHERON, V. GAY, J. GERBAUX, F. GIMBERT, F. GLAREY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, A. GUILLY, C. HARDOUIN, V. HENOFF, P. JANOLIN, P. JEAN, G. JOVET, C. JOY, J. JURADO, G. LAMAND, M. LAMBERT, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. LETOUBLON, P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, P. MANJARRES, J. MARSEILLE, B. MICHON, F. MIDALI, C. MONTEIL, P. MORAND, J. MOUSIN, M-C. PARADE, C. PERNIN, D. PERRIN, V. PETEX, A. PIANETTA, T. PLACETTE, R. POIS – POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, P. ROBERT, C. ROCCA, L. ROUSSET, A. RUCHE, C. SAURY, A. SERVANT, P. SILVENTE, A-M. SPALANZANI, F. STEFANI, M. TERUEL, O. THIZY, M-J. THOMASSON, B. TRIFFE, C. VANNUFFELLEN, C. VIDAL, P. VIEILLE, P. VOLPI, G. ZANCHIN, C. ZAS.

Présents : 86  
Pouvoirs : 27  
Votants : 113  
Vote pour : 113  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Pouvoirs: A. ANDREYON à J. GERBAUX, JC. BECQUAERT à R. GAUTHERON, L. BELLICARD à P. VIEILLE, C. BENONE à R. COHARD, S. BEOLET à C. MONTEIL, A. BONMIER à S. DELAVIER, D. BOSA à C. ZAS, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD à G. LAMAND, JM. BOUCLANS à D. CLOUZEAU-GERMAIN, D. CHAVAND à P. RAMOUSSE, M. COUVERT à B. BOESSO, B. DRECQ à G. JOVET, JP DURAND à T. PLACETTE, C. ENGRAND à J. BALLAND-CAMBIER, G. GIRAUD à P. LEVASSEUR, M. GLATIGNY à L. FERRADOU, A. MAITRE à D. CHARBONNEL, R. MILLET à F. MIDALI, W. MINGUELY à C. DAVOINE, B. MURIENNE à C. LETOUBLON, J. PICCHIONI à C. HARDOUIN, A. PLISSON à A. BLANC, J. REBUFFET à C. JOY, A. ROLIN à P. BEGUERY, S. THIERY à J. CARASSIO, Y. TOSOLINI à C. BICH, Y. TROCMET à C. ROCCA,

Madame Janine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Vu le décret n°2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L 227-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période ;

Considérant que la circulaire susmentionnée prévoit un dispositif d'accueil, en collectivité, des enfants qui sont atteints de maladie chronique, d'allergie et d'intolérances alimentaires, que ce dispositif est appelé « projet d'accueil individualisé » ;

Considérant que la communauté de communes du Pays du Grésivaudan est concernée par ces dispositions, particulièrement au niveau de la restauration collective, et pour toutes ses structures d'accueil, halte-garderie, multi-accueil, centre de loisirs...

Les textes prévoient en effet que tout enfant ayant, pour des raisons médicales, besoin d'un régime alimentaire particulier, doit pouvoir accéder, dans le cadre du projet d'accueil individualisé, au service de restauration collective suivant des modalités bien établies.

Transmis le : 16/12/11  
N° accusé réception Préfecture : 038-20001846-20 11121-196 bis - DE

En conséquence, un projet d'accueil individualisé a été élaboré pour la communauté de communes. Il figure en annexe.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'adopter le projet d'accueil individualisé tel que présenté et autorise Monsieur le Président à signer avec chaque représentant légal d'enfants concerné par ce dispositif ce projet.**

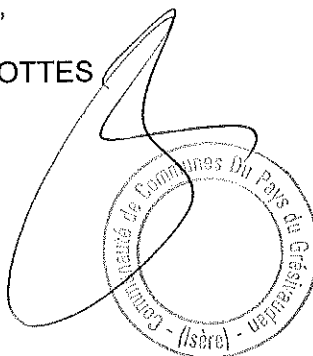
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTE





## Projet d'accueil individualisé

*d'un enfant ou adolescent atteint de trouble de la santé évoluant sur une longue durée*

### A - Fiche signalétique

#### Enfant :

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Age :
Domicile :	

#### Structure :

Adresse :	Téléphone :
Responsable :	

#### Référent de l'enfant :

	Père	Mère	Autre référent
Nom			
Prénom			
Adresse			
Téléphone privé			
Téléphone portable			
Téléphone professionnel			

#### Intervenants extérieurs (professionnels médicaux ou paramédicaux)

Nom	Fonction	Coordonnées



## **D - Dispense d'activité**

## **E - Aménagement spécifique**

### **1- Transport**

### **2- Déplacement dans et hors de la structure d'accueil**

### **3- Aménagement du temps**

### **4- Matériel spécifique nécessaire**

### **5- Traitement et soin sur le temps d'accueil**

### **6- Restauration**

### **7 Modalités des interventions extérieures**

## **F - Mise en place pratique**

### **1 - Circuit de l'information**

Ce document est joint en permanence à la fiche sanitaire de liaison. Il suit l'enfant dans la réalisation des activités. L'assistant sanitaire ou le directeur sont chargés de communiquer ces informations à l'équipe pédagogique.

Tous signes cliniques observés sont à communiquer à l'assistant sanitaire ou au directeur ou au directeur adjoint.

Un cahier de liaison sera mis en place où seront notifiées toutes les observations et interventions réalisées par l'équipe pédagogique.

## 2 - Modalité du suivi du projet

Un rencontre avec les parents sera proposée en amont du début de l'accueil de l'enfant pour intégrer aux projets les évolutions susceptibles de se produire (changement de médicament, complément d'information). Une rencontre pourra être réalisée à la demande de l'un des signataires à tout moment.

## 3 - Adresses utiles

Nom	Adresse	Téléphone	Spécialités

## G - Pièces à joindre au dossier

Ordonnances médicales  Autres pièces : \_\_\_\_\_

Certificat d'aptitude  \_\_\_\_\_

## H - Signatures

Fait à ..... Le .....

<b>Parents ou référents de l'enfant</b>	<b>Médecin référent</b>	<b>Directeur de la structure d'accueil</b>

<b>Le Président de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan</b>